

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 986

11 mai 2010

SOMMAIRE

Adhoc S.à r.l.	47327	Lai Fu Luxembourg S.A.	47325
Am Bureck S.à r.l.	47328	LDMadgency	47328
Am Bureck S.à r.l.	47328	L.S.F. S.A.	47322
Ara Diamonds S.à r.l.	47322	Mastercraft Language Solutions S.à r.l. ...	47325
ARE Ruhr S.à r.l.	47305	Mirabella	47320
Aviva Investors Luxembourg	47321	Monier Holdings GP S.A.	47314
Aviva Investors Properties Asia S.A.	47321	Omen Training S.A.	47324
Aviva Investors Properties Europe S.A. ..	47320	Orangina Schweppes Holdings S.à r.l.	47328
AXE Société de Couverture de Risques S.A.	47313	Panami Sàrl	47323
Black Lion Beverages Luxembourg	47328	Paras International S.A.	47325
Bomba Grill S.à r.l.	47304	Quadrex Group International S.A.	47323
CIPE Luxembourg S.A.	47315	Reviconsult S.à r.l.	47318
Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A.	47295	Sanja S.à r.l.	47312
Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A.	47302	Skyworks Luxembourg S.à r.l.	47298
Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A.	47297	Société d'Industrie Mécanique S.A.	47303
DELUXE A.s.b.l.	47295	Société Littéraire, société Anonyme pour la création de bibliothèques, l'achat et la vente de livres, de boissons et de denrées alimentaires	47314
Essetre Holding S.A.	47324	Société Luxembourgeoise de Gestion d'In- vestissements S.à r.l.	47324
Flying Circus S.A.	47321	Submarine Wells Investment Holdings S.A.	47303
Garage HEUTS Frères s.à r.l.	47294	Sunfive S.A.	47315
Goldman Sachs Funds	47313	The Rehfeldt Group S.A.	47318
Goldman Sachs Funds II	47282	TR International Holdings S.à r.l.	47282
Immo Gestion S.à r.l., en abrégé IG	47320	Tyco Luxembourg S.à r.l.	47318
IT TOP Sàrl	47324	unitedprint S.à r.l.	47325
J.A.F. S.A.	47321	Wasteholdco 1 S.à r.l.	47323
Kirpal S.A.	47320	Wasteholdco 2 S.à r.l.	47322
KLC Holdings XIV S.A.	47323		
KLC Holdings XV S.A.	47322		

Goldman Sachs Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.806.

Faisant suite à l'assemblée générale du 6 avril 2010, sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

Eugen REGAN
145-15, Church Street
Dublin 7
Irlande

Théodore SOTIR
10-15 Christchurch Court, Newgate Street
EC1A 7HD Londres
Royaume-Uni

David SHUBOTHAM
49, Davy Stockbrokers,
Davy House
Dublin 2
Irlande

Alan A. SHUCH
32 Old Slip, 32nd Floor
NY 10005 New York
Etats-Unis D'Amérique

Frank ENNIS
16, Hillside Drive, Castlepark
Dublin 14
Irlande

Est réélue réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.
400, route d'Esch
L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2010047935/39.

(100049866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

TR International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 135.651.

In the year two thousand and ten, on the tenth of March,
Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Thomson Reuters Finance S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-45994 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 March 2010,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of TR International Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 3.254.946.077.-, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 21 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 449 of 21 February 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B135651 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1410 of 7 June 2008.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To create two new classes of shares, namely the Class A Preference shares and the Ordinary shares, and to define the rights and privileges attaching thereto.

2. To amend article 5, article 6, article 23 and article 24 of the Company's articles of incorporation so as to define the rights and privileges attached to each class of shares.

3. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eighteen million seven hundred eighty-three thousand and one point thirty-seven United States Dollars (USD 118,783,001.37) so as to raise it from its present amount of three billion two hundred fifty four million nine hundred forty six thousand seventy seven United States Dollars (USD 3,254,946,077.-) to three billion three hundred seventy-three million seven hundred twenty-nine thousand seventy-eight point thirty-seven United States Dollars (USD 3,373,729,078.37).

4. To issue five thousand four hundred fifty-four (5,454) new Class A Preference shares, having the rights and privileges attached to the Class A Preference shares.

5. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of five billion three hundred thirty-five million two hundred sixteen thousand nine hundred ninety-eight point sixty-three United States Dollars (USD 5,335,216,998.63) by Thomson Reuters Corporation and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

6. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the item 3, 4 and 5.

7. To transact any other business.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to create two new classes of shares, namely the Class A Preference shares and the Ordinary shares, and to define the rights and privileges attaching thereto.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the text of article 5, article 6, article 23 and article 24 of the Company's articles of incorporation so as to define the rights and privileges attached to each class of shares, as follows: Article 5 of the articles of incorporation shall read as follows:

" Art. 5. Capital.

Art. 5a. Classes of shares. The Company may issue two classes of shares, namely:

- Class A Preference shares
- Ordinary shares (which represent all shares other than the Class A Preference shares)

The rights, privileges, restrictions and conditions respectively attaching to each one of these two classes of shares shall be as defined hereafter and in articles 6, 23 and 24 of these Articles of Incorporation.

A. Class A Preference shares

1. Ranking of the Class A Preference shares

The Class A Preference shares shall be entitled to a preference over the Ordinary shares of the Company ranking junior to the Class A Preference shares with respect to the payment of dividends and all amounts payable on return of capital in the event of the dissolution and liquidation of the Company but shall not have any further right to participate in profits.

2. Dividends

2.1. Payment of Dividends

The holders of the Class A Preference shares shall be entitled to receive, and the Company shall pay thereon, in each financial year of the Company, if as and when declared by the shareholders' general meeting out of monies of the Company properly available for the payment of dividends, a dividend payable in lawful money of the United States of America or

the equivalent thereof in specie or in such other currency as the Company deems desirable. That dividend shall, if duly declared, be payable on such date as determined by the shareholders' general meeting when declaring the dividend.

The shareholders may by unanimous consent, in their sole discretion, declare and pay dividend(s) in any year on the Ordinary shares and not on the Class A Preference shares (and vice versa) or on both classes of shares.

If, in any financial year of the Company, the shareholders in their discretion shall not declare a preferential dividend on the Class A Preference shares, then the right of the holders of the Class A Preference shares to a preferential dividend for such financial year shall be forever extinguished.

3. Redemption

3.1. At the option of the Company

Subject to the provisions hereof the Company at its option may, if it shall have given notice as hereinafter provided, redeem at any time the whole or from time to time any part of the then outstanding Class A Preference shares, on payment for each share to be redeemed of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) in each case together with all declared and unpaid dividends thereon up to the date fixed for redemption, the whole constituting and hereinafter referred to as the "Redemption Price". Any Class A Preference share redeemed pursuant to this clause 3.1. shall be cancelled and not reissued.

If the Company desires to redeem only part of the outstanding Class A Preference shares on any date, the Class A Preference shares so to be redeemed shall be selected by lot or in such other manner as the Board of Managers of the Company may in its sole discretion determine to be equitable, including without limitation, if the Board of Managers of the Company so determines, pro rata (disregarding fractions) in proportion to the number of Class A Preference shares held by each of the holders thereof.

If a part only of the Class A Preference shares represented by any certificate shall be redeemed, a new certificate representing the balance of such shares shall be issued to the holder thereof at the expense of the Company upon presentation and surrender of the first mentioned certificate.

3.2. Manner of Redemption

In the case of any redemption of Class A Preference shares pursuant to clause 3.1. hereof, the Company shall, at least 30 days before the date specified for such redemption (the "Redemption Date") or such shorter period as may be agreed to by a holder of Class A Preference shares, give notice in writing to each person who at the date of the giving of such notice is the registered holder of Class A Preference shares to be redeemed of the intention of the Company to redeem such Class A Preference shares. Such notice shall set out the Redemption Date, the Redemption Price, the number of Class A Preference shares held by the person to whom it is addressed which are to be redeemed and the place or places at which holders of Class A Preference shares may present and surrender such shares for redemption.

Such notice shall be validly and effectively given if delivered personally to the registered holder of the Class A Preference shares for whom it is intended or if mailed by prepaid first class mail addressed to such holder at his address as it appears on the books of the Company or, in the event of the address of such holder not so appearing, to the address of such holder last known to the Company or if given by such other means as the Company and such holder may agree; provided, however, that the accidental failure or omission to give such notice as aforesaid to one or more of such holders shall not affect the validity of the redemption, but upon such failure or omission being discovered, notice shall be given forthwith to such holder or holders as aforesaid and shall have the same force and effect as if given in due time.

On and after the Redemption Date, the Company shall pay or cause to be paid to or to the order of the registered holders of the Class A Preference shares so called for redemption the Redemption Price for such Class A Preference shares on presentation and surrender, at any place or places as may be designated in such notice, of the certificate or certificates representing the Class A Preference shares called for redemption. Payment of the Redemption Price (less any tax required to be withheld by the Company) shall be made i) by cheque payable at par in lawful money of the United States of America, or the equivalent thereof in such other currency as the Company deems desirable, at any branch of the Company's bankers for the time being delivered personally to the registered holder of the Class A Preference shares for whom it is intended or mailed by prepaid first class mail addressed to such holder at the address of such holder as it appears on the books of the Company or, in the event of the address of such holder not so appearing, to the address of such holder last known to the Company; or ii) by any other reasonable means the Company deems desirable, including by the payment in specie.

Unless such cheque is not paid on presentation, or the payment by such other means is not received, the delivery or mailing of such payment shall be a full and complete discharge of the Company's obligation to pay the Redemption Price owed to a holder of Class A Preference shares so called for redemption. From and after the Redemption Date, the Class A Preference shares called for redemption shall cease to be entitled to dividends or any other participation in the assets of the Company and the holder of any Class A Preference shares called for redemption shall not be entitled to exercise any of the rights of a shareholder in respect thereof except to receive the Redemption Price therefor, provided that if payment of such Redemption Price is not duly made by or on behalf of the Company in accordance with the provisions hereof, then the rights of such holder shall remain unaffected.

4. Retraction Privilege

4.1. At the option of the holder

Subject to the provisions of clauses 4.2 and 4.3, a holder of Class A Preference shares shall be entitled to require the Company to redeem at any time or times all or any of the Class A Preference shares registered in the name of such holder.

4.2. Retraction Procedure

In order to elect to have the Company redeem Class A Preference shares pursuant to the above retraction privilege, a holder of Class A Preference shares must tender to the Company, at its registered office, not less than 7 days before the date specified for such redemption (the "Retraction Date"), or such shorter period as may be agreed to by the Company, the certificate or certificates representing the Class A Preference shares which the holder wishes the Company to redeem, together with a written request specifying that the holder desires to have all or a specified number of the shares represented by such certificate or certificates redeemed by the Company on such Retraction Date. The Company shall, subject to clause 4.3 redeem Class A Preference shares duly tendered pursuant to the above retraction privilege on the Retraction Date at the Redemption Price. The tender of the certificate or certificates by a holder of Class A Preference shares pursuant to this clause 4.2 shall be irrevocable unless payment of the Redemption Price shall not be duly made by the Company to the holder on or before the Retraction Date. In the event that payment of the Redemption Price is not made by the Company on or before the Retraction Date, the Company shall forthwith thereafter return the holder's deposited share certificate or certificates to the holder.

If a holder of Class A Preference shares tenders for redemption pursuant to the above retraction privilege a part only of the Class A Preference shares represented by any certificate or certificates, the Company shall issue and deliver to such holder at the expense of the Company a new certificate representing the Class A Preference shares which are not being tendered for redemption.

On the Retraction Date the Redemption Price shall be paid i) by cheque payable at par in lawful money of the United States of America, or the equivalent thereof in such other currency as the Company deems desirable, at any branch of the Company's bankers for the time being, mailed to the registered holders of shares by prepaid first class mail addressed to each such holder at his address as appears on the books of the Company, or in the event of the address of such holder not so appearing, to the address of such holder last known to the Company; or ii) by any other reasonable means the Company deems desirable, including by the payment in specie. Upon such payment being made, the Class A Preference shares in respect of which such payment is made shall be redeemed. From and after the Retraction Date, the Class A Preference shares so redeemed shall cease to be entitled to dividends or any other participation in any distribution of the assets of the Company and the holder thereof shall not be entitled to exercise any of the other rights of shareholders in respect thereof unless payment of the Redemption Price shall not be made on the Retraction Date, in which event the rights of such holders shall remain unaffected.

4.3. Retraction Subject to Applicable Law

If, as a result of insolvency provisions of applicable law or the rights, privileges, restrictions and conditions attaching to any shares of the Company ranking prior to the Class A Preference shares, the Company is not permitted to redeem all of the Class A Preference shares duly tendered pursuant to the above retraction privilege, the Company shall redeem only the maximum number of Class A Preference shares which the Board of Managers of the Company determines the Company is then permitted to redeem.

Such redemption shall be made pro rata, disregarding fractions of shares, from each holder of tendered Class A Preference shares according to the number of Class A Preference shares tendered for redemption by each such holder and the Company shall issue and deliver to each such holder at the expense of the Company a new certificate representing the Class A Preference shares not redeemed by the Company. So long as the Board of Managers of the Company has acted in good faith in making any of the determinations referred to above as to the number of Class A Preference shares which the Company is permitted at any one time to redeem, neither the Company nor the Board of Managers shall have any liability in the event that any such determination proves to be inaccurate.

5. Dissolution and Liquidation

In the event of the dissolution and liquidation of the Company, whether voluntary or involuntary, or in the event of any other distribution of the assets of the Company among its shareholders for the purpose of winding up its affairs, whether voluntary or involuntary, the holders of the Class A Preference shares shall be entitled to receive from the assets of the Company an amount equal to the Redemption Price for each Class A Preference share held by them respectively including an amount equal to all declared and unpaid dividends thereon, the whole before any amount shall be paid or any assets of the Company shall be distributed to the holders of Ordinary shares of the Company or of any other shares of the Company ranking junior to the Class A Preference shares. After payment to the holders of the Class A Preference shares of the amounts so payable to them (less any tax required to be withheld by the Company), they shall not be entitled to share in any further distribution of the assets of the Company.

6. Voting Rights

The Class A Preference shares shall have voting rights and each such share shall entitle a holder thereof to one vote.

7. Further Definition

Unless the context expressly provides otherwise the words "in priority to", "on a parity with" and "junior to" or like words have reference to the order of priority in payment of dividends and in the distribution of assets in the event of any dissolution and liquidation of the Company, whether voluntary or involuntary.

B. Ordinary shares

The Ordinary shares, which are all shares other than the Class A Preference shares, shall have none of the specific rights and privileges attaching to the Class A Preference shares as provided under A. above. More in particular they shall not have:

- a) any right to a preferential dividend, whether cumulative or not, and they shall have a right to a dividend only if and only to the extent a dividend shall have been declared to be payable thereon by a resolution of the general meeting of shareholders or, as the case may be, by a resolution of the Board of Managers resolving to make a payment on account of dividend, in each case subject to compliance with the provisions under A. above;
- b) any Redemption and/or privilege;
- c) any preferential right on the Dissolution and Liquidation of the Company.

The Ordinary shares shall rank *pari passu* in all respects as to income and capital.

For the avoidance of doubt the Ordinary shares shall in all respects rank junior to the Class A Preference shares.

At no time while any Class A Preference shares remain outstanding (regardless of whether the Company has or has not paid or transferred in that financial year any money or other property in respect of any dividend or other distribution on, the Class A Preference shares), may the Company make a Restricted Share Payment unless, at the time the Company becomes obligated to pay the Restricted Share Payment, the Managers determine that, immediately after payment, the company could redeem, all, but not less than all, of the then issued and outstanding Class A Preference shares at the Redemption Price. For the purposes of this paragraph, Restricted Share Payment means any distribution on the Ordinary shares or on any warrants, rights or options to purchase Ordinary shares. Subject to the above, the Ordinary shares shall have voting rights and each such share shall entitle a holder thereof to one vote.

Art. 5b. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at three billion two hundred fifty four million nine hundred forty six thousand seventy seven United States Dollars (USD 3,254,946,077.-) divided into one hundred forty-nine thousand four hundred fifty-three (149,453) Ordinary shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve."

Article 6 of the articles of incorporation shall read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholder (s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law and article 5 of the Articles of Incorporation."

Article 23 of the articles of incorporation shall read as follows:

" **Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall allocate the remainder of the annual net profits to a reserve (the "Class A Reserve"). That allocation to the Class A Reserve will cease to be required as soon and as long as the Class A Reserve is in such amount as to allow for the redemption of Class A Preference shares provided under article 5.A.3. of the Articles of Incorporation.

After allocation to the Legal Reserve and the Class A Reserve, and subject to the provisions of article 5, the shareholder (s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

Article 24 of the articles of incorporation shall read as follows:

" **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed

(i) first, to the holders of the Class A Preference shares as provided under article 5 a A.5 of the Articles of Incorporation, and

(ii) second, to the holders of the Ordinary shares only so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions with regard to Ordinary shares."

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eighteen million seven hundred eighty-three thousand and one point thirty-seven United States Dollars (USD 118,783,001.37) so as to raise it from its present amount of three billion two hundred fifty four million nine hundred forty six thousand seventy seven United States Dollars (USD 3,254,946,077.-) to three billion three hundred seventy-three million seven hundred twenty-nine thousand seventy-eight point thirty-seven United States Dollars (USD 3,373,729,078.37).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue five thousand four hundred fifty-four (5,454) Class A Preference shares, having the rights and privileges attached to the Class A Preference shares.

Fifth resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared Thomson Reuters Corporation, a company incorporated under the laws of Ontario, Canada and having its registered office at Suite 2706, Toronto - Dominion Bank Tower, Toronto - Dominion Centre, 66 Wellington Street West, Toronto, Ontario, M5K 1A1, Canada, with Ontario Corporation Number 1818928, represented by Me Tom LOESCH, prenamed by virtue of a proxy given on March 10th, 2010 (the "Subscriber") which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for five thousand four hundred fifty-four (5,454) new Class A Preference shares with no nominal value, with payment of a share premium of five billion three hundred thirty-five million two hundred sixteen thousand nine hundred ninety-eight point sixty-three United States Dollars (USD 5,335,216,998.63) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a portion of a receivable, such portion in an amount of five billion four hundred fifty-four million United States Dollars (USD 5,454,000,000.-) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of five billion four hundred fifty-four million United States Dollars (USD 5,454,000,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"). The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in value to the par value and share premium of the five thousand four hundred fifty-four (5,454) shares to be denominated Class A Preference shares with no nominal value to be issued with a total share premium of five billion three hundred thirty-five million two hundred sixteen thousand nine hundred ninety-eight point sixty-three United States Dollars (USD 5,335,216,998.63), representing a total contribution of five billion four hundred fifty-four million United States Dollars (USD 5,454,000,000.-)."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed. The Shareholder resolved to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of five billion three hundred thirty-five million two hundred sixteen thousand nine hundred ninety-eight point sixty-three United States Dollars (USD 5,335,216,998.63) by Thomson Reuters Corporation, to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind and to allot the five thousand four hundred fifty-four (5,454) Class A Preference shares according to the above mentioned subscription.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to amend the text of the first paragraph of article 5b of the Company's articles of incorporation as follows.

The first paragraph of article 5b of the articles of incorporation shall read as follows:

" **Art. 5. Capital.** (...)

Art. 5b. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at three billion three hundred seventy-three million seven hundred twenty-nine thousand seventy-eight point thirty-seven United States Dollars (USD 3,373,729,078.37) divided into one hundred forty-nine thousand four hundred fifty-three (149,453) Ordinary shares without nominal value, and five thousand four hundred fifty-four (5,454) Class A Preference shares, without nominal value, all of which are fully paid up.

(...)"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 7,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mars,

Par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Thomson Reuters Finance S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B-45994 ("Associé"),

représentée aux fins des présentes par Me Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 mars 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de TR International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 3.254.946.077,-, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 449 du 21 février 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B135651 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1410, en date du 7 juin 2008.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Création de deux catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales Préférentielles de Catégorie A et les parts sociales Ordinaires, et attribution des droits et privilèges qui s'y rattachent.

2 Modification des articles 5, 6, 23 et 24 des statuts de la Société afin de définir les droits et privilèges qui se rattachent à chaque catégorie de parts sociales.

3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent dix-huit millions sept cent quatre-vingt-trois mille un dollars des États-Unis d'Amérique et trente-sept cents (USD 118.783.001,37) pour le porter de son montant actuel de trois milliards deux cent cinquante-quatre millions neuf cent quarante-six mille soixante-dix-sept dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.254.946.077,-) à trois milliards trois cent soixante-treize millions sept cent vingt-neuf mille soixante-dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique et trente-sept cents (USD 3.373.729.078,37).

4 Émission de cinq mille quatre cent cinquante-quatre (5.454) nouvelles parts sociales Préférentielles de Catégorie A ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales Préférentielles de Catégorie A.

5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq milliards trois cent trente-cinq millions deux cent seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique et soixante-trois cents (USD 5.335.216.998,63) par Thomson Reuters Corporation et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

6 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour.

7 Décision sur d'autres points.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer deux catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales Préférentielles de Catégorie A et les parts sociales Ordinaires, et de leur attribuer les droits et privilèges qui s'y rattachent.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier les articles 5, 6, 23 et 24 des statuts de la Société afin de définir les droits et privilèges qui se rattachent à chaque catégorie de parts sociales de la manière qui suit:

L'article 5 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital.

Art. 5a. Catégories de parts sociales. La société pourra émettre deux catégories de parts sociales, à savoir:

- les parts sociales Préférentielles de Catégorie A
- les parts sociales Ordinaires (lesquelles représentent toutes les parts sociales à l'exception des parts sociales Préférentielles de Catégorie A)

Les droits, privilèges, restrictions et conditions respectifs attachés à chacune des deux catégories de parts sociales seront tels que définis ci-après et dans les articles 6, 23 et 24 des présents Statuts.

A. Les parts sociales Préférentielles de Catégorie A

1. Rang des parts sociales Préférentielles de Catégorie A

Les parts sociales Préférentielles de Catégorie A jouissent d'une priorité sur les parts sociales Ordinaires de la Société pour le paiement des dividendes et de tout montant susceptible d'être payé à titre de retour sur capital investi en cas de dissolution et liquidation de la Société, mais elles n'auront aucun autre droit quant à la participation aux bénéfices.

2. Les dividendes

2.1 Paiement de dividendes

Les propriétaires de parts sociales Préférentielles de Catégorie A seront en droit de recevoir, et la Société devra leur payer, pour chaque exercice social de la Société, si l'assemblée générale des associés décide de distribuer un dividende, au moment et selon les modalités qu'elle aura fixés, à partir de sommes de la Société qui sont disponibles pour le paiement de dividendes, un dividende payable dans une monnaie ayant valeur légale aux États-Unis d'Amérique, ou l'équivalent en nature ou dans toute autre monnaie que la Société jugera appropriée. S'il est voté, un tel dividende devra être payé à la date telle que déterminée par l'assemblée générale des associés lors du vote du dividende.

Les associés peuvent par décision unanime et de manière discrétionnaire déclarer et distribuer des dividendes chaque année pour les parts sociales Ordinaires et pas pour des parts sociales Préférentielles de Catégorie A (ou inversement) ou pour les deux catégories de parts sociales.

Si, au titre d'un exercice social quelconque de la Société, les associés décidaient discrétionnairement de ne pas voter de dividende privilégié sur les parts sociales Préférentielles de Catégorie A, le droit des propriétaires de parts sociales Préférentielles de Catégorie A à un dividende privilégié pour un tel exercice social sera alors définitivement éteint.

3. Rachat

3.1 Au choix de la Société

En conformité avec les présentes dispositions, la Société peut au choix, si elle l'a notifié tel que prévu ci-après, racheter à tout moment l'intégralité ou de temps à autre une partie seulement des parts sociales Préférentielles de Catégorie A existantes, par paiement pour chaque action devant être rachetée d'un million de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) avec à chaque fois tout le dividende voté et impayé jusqu'à la date fixée pour le rachat, le tout constituant tel que désigné ci-après le "Prix de Rachat". Toute part sociale Préférentielle de Catégorie A rachetée conformément à cette clause 3.1 sera annulée et ne sera pas réémise.

Si la Société entend racheter uniquement une partie des parts sociales Préférentielles de Catégorie A existantes à une quelconque date, les parts sociales Préférentielles de Catégorie A susceptibles d'être rachetées seront sélectionnées par tirage au sort ou par tout autre procédé tel que le Conseil de Gérance de la Société jugera discrétionnairement être équitable, incluant sans limitation, si le Conseil de Gérance de la Société en décide ainsi, au prorata (sans tenir compte des fractions) du nombre des parts sociales Préférentielles de Catégorie A détenues par chaque propriétaire de celles-ci.

Si une partie uniquement des parts sociales Préférentielles de Catégorie A représentées par un quelconque certificat doit être rachetée, un nouveau certificat représentant le solde de telles parts sociales sera émis au propriétaire dont question aux frais de la Société sur présentation et remise du premier certificat susmentionné.

3.2 Procédé de rachat

En cas de rachat de parts sociales Préférentielles de Catégorie A conformément aux dispositions de l'article 3.1, ci-dessus, la Société devra, au moins 30 jours avant la date prévue pour un tel rachat (la "Date de Rachat") ou telle période plus courte qui aura été consentie par le propriétaire de parts sociales Préférentielles de Catégorie A, notifier par écrit à chaque personne qui à cette date de notification est inscrite dans le registre des associés comme propriétaire de parts sociales Préférentielles de Catégorie A devant être rachetées, son intention de procéder au rachat de telles parts sociales Préférentielles de Catégorie A. Cette notification devra déterminer la Date de Rachat, le Prix de Rachat, le nombre de parts sociales Préférentielles de Catégorie A détenues par la personne à qui cette notification sera adressée qui seront rachetées et la ou les lieux auxquels les propriétaires de parts sociales Préférentielles de Catégorie A pourront présenter ou rendre telles parts sociales pour rachat.

Une telle notification sera valablement et effectivement donnée si elle est notifiée à la personne du propriétaire inscrit des parts sociales Préférentielles de Catégorie A à qui elle est destinée ou si elle est envoyée par courrier première classe prépayé adressé à l'adresse d'un tel propriétaire telle qu'elle apparaît dans les livres de la Société ou, dans l'hypothèse où l'adresse d'un tel propriétaire n'y apparaît pas, à la dernière adresse du propriétaire connue de la Société ou si elle est notifiée selon tous autres moyens convenus entre la Société et ledit propriétaire; étant entendu néanmoins qu'un défaut accidentel ou l'omission d'une telle notification telle que susmentionnée à un ou plusieurs propriétaires n'affectera pas la validité du rachat, cependant lorsqu'un tel défaut ou omission auront été découverts, notification devra être donnée immédiatement à tel(s) propriétaire (s) tel que prévu, cette notification ayant la même force et le même effet que si elle avait été donnée en temps correct.

A la Date de Rachat et par après, la Société devra payer ou fera payer à ou au bénéfice du propriétaire inscrit des parts sociales Préférentielles de Catégorie A ainsi appelées pour rachat, le Prix de Rachat de telles parts sociales Préférentielles de Catégorie A lors de la présentation et remise, en tous lieux et places tels que désignés dans la notification, du ou des certificats représentant les parts sociales Préférentielles de Catégorie A appelées pour rachat. Le paiement du Prix de Rachat (diminué de tous impôts devant être retenus par la Société) devra être réalisé -i) par chèque payable à sa valeur nominale dans une monnaie ayant cours légal aux Etats-Unis d'Amérique, ou par tous autres équivalents dans une quelconque monnaie jugée appropriée par la Société, dans toute succursale des banquiers de la Société à cette époque, remis en personne au propriétaire inscrit des parts sociales Préférentielles de Catégorie A à qui il est destiné ou envoyé par courrier de première classe prépayé adressé audit propriétaire à l'adresse de ce dernier telle qu'elle apparaît dans les livres de la Société ou, lorsque l'adresse dudit propriétaire n'y apparaît pas, à la dernière adresse connue de celui-ci par la Société; -ii) par tous autres moyens raisonnables jugés appropriés par la Société, en ce compris le paiement en nature.

Sauf si un tel chèque n'est pas payé sur présentation, ou si le paiement réalisé par tous autres moyens n'est pas reçu, la remise ou l'envoi par courrier d'un tel paiement sera considéré comme une décharge pleine et entière des obligations de la Société de payer le Prix de Rachat dû au propriétaire des parts sociales Préférentielles de Catégorie A appelée pour rachat. A partir de la Date de Rachat et par après, les parts sociales Préférentielles de Catégorie A appelées pour rachat ne donneront plus droit aux dividendes ou toute autre participation aux actifs de la Société et le propriétaire de n'importe laquelle des parts sociales Préférentielles de Catégorie A ainsi appelées pour rachat ne pourra plus exercer aucun droit d'associé de ce fait excepté pour recevoir le Prix de Rachat, étant entendu que si le paiement d'un tel Prix de Rachat n'est pas valablement réalisé par ou au nom de la Société en accord avec les dispositions ci-dessus, dans ce cas les droits de tels propriétaires resteront intacts.

4. Droit de retrait

4.1 Au choix du propriétaire

Conformément aux dispositions des clauses 4.2 et 4.3, un propriétaire de parts sociales Préférentielles de Catégorie A sera en droit d'exiger de la Société le rachat à n'importe quelle (s) date(s) de tout ou partie des parts sociales Préférentielles de Catégorie A inscrites au nom d'un tel propriétaire.

4.2 Procédure de retrait

Afin que la Société procède au rachat des parts sociales Préférentielles de Catégorie A conformément au droit de retrait ci-dessus, un propriétaire de parts sociales Préférentielles de Catégorie A doit remettre à la Société, à son siège social, au moins 7 jours avant la date précisée pour un tel rachat (la "Date de Retrait"), ou toutes autres périodes plus courtes acceptées par la Société, le ou les certificats représentant les parts sociales Préférentielles de Catégorie A dont le propriétaire désire que la Société rachète, ensemble avec une requête écrite spécifiant que le propriétaire désire avoir toutes ou un certain nombre spécifié de ces parts sociales représentées par tel(s) certificat(s) racheté(s) par la Société à une telle Date de Retrait. La Société devra, en conformité avec la clause 4.3, racheter les parts sociales Préférentielles de Catégorie A dûment retournées conformément au droit de retrait, ci-dessus, à la Date de Retrait et au Prix de Rachat. La remise d'un ou plusieurs certificats par un propriétaire de parts sociales Préférentielles de Catégorie A conformément à cette clause 4.2 sera irrévocable à moins que le paiement du Prix de Rachat ne soit pas payé par la Société au propriétaire

au jour ou avant la Date de Retrait. Si le paiement du Prix de Rachat n'est pas payé par la Société au jour ou avant la Date de Retrait, la Société devra sans délai retourner au propriétaire le(s) certificat(s) déposé(s) par celui-ci.

Si un propriétaire de parts sociales Préférentielles de Catégorie A remet pour rachat conformément au privilège de rachat, ci-dessus, uniquement une partie de parts sociales Préférentielles de Catégorie A représentées par un ou des certificats, la Société devra émettre et délivrer audit propriétaire aux frais de la Société un nouveau certificat représentant les parts sociales Préférentielles de Catégorie A qui n'ont pas été offertes au rachat.

A la Date de Retrait le Prix de Rachat devra être payé -i) par chèque payable à sa valeur nominale dans une monnaie ayant cours légal aux Etats-Unis d'Amérique, ou par tous autres équivalents dans une quelconque monnaie jugée appropriée par la Société, dans toute succursale des banquiers de la Société à cette époque, envoyé par courrier de première classe prépayé au propriétaire inscrit des parts sociales Préférentielles de Catégorie A à l'adresse de ce dernier telle qu'elle apparaît dans les livres de la Société ou, lorsque l'adresse dudit propriétaire n'y apparaît pas, à la dernière adresse connue de celui-ci par la Société; ou -ii) par tous autres moyens raisonnables jugés appropriés par la Société, en ce compris le paiement en nature. Lorsqu'un tel paiement aura été réalisé, les parts sociales Préférentielles de Catégorie A pour lequel un tel paiement aura eu lieu devront être rachetées. A partir de et après la Date de Retrait, les parts sociales Préférentielles de Catégorie A ainsi rachetées cesseront de pouvoir prétendre à un quelconque dividende ou toutes autres participations dans quelconques distributions des actifs de la Société et le propriétaire de celles-ci cessera de pouvoir exercer tous autres droits d'associé y étant relatif à moins que le paiement du Prix de Rachat n'ait pas été fait à la Date de Retrait, auquel cas les droits de tels propriétaires resteront intacts.

4.3 Le Retrait soumis à la loi applicable

Si par application des dispositions légales applicables en matière de faillite ou les droits, privilèges, restrictions et autres conditions attachés à toutes parts sociales de la Société ayant un rang supérieur aux parts sociales Préférentielles de Catégorie A, la Société n'est pas autorisée à racheter toutes les parts sociales Préférentielles de Catégorie A dûment offertes conformément au droit de retrait ci-dessus, la Société ne pourra racheter qu'un nombre maximum de parts sociales Préférentielles de Catégorie A tel que le Conseil de Gérance de la Société déterminera que la Société est autorisée à racheter.

Un tel rachat devra s'effectuer au prorata, sans égard aux fractions, des parts sociales Préférentielles de Catégorie A de chaque propriétaire offertes, eu égard au nombre de parts sociales Préférentielles de Catégorie A offertes pour rachat par chacun desdits propriétaires et la Société devra émettre et délivrer à chacun des propriétaires aux frais de la Société un nouveau certificat représentant les parts sociales Préférentielles de Catégorie A non rachetées par la Société. Aussi longtemps que le Conseil de Gérance de la Société agit avec bonne foi dans la détermination susmentionnée concernant le nombre des parts sociales Préférentielles de Catégorie A que la Société est autorisée à chaque fois à racheter, ni la Société ni le Conseil de Gérance n'encourra de responsabilité au cas où une telle détermination s'avérait inexacte.

5. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution et de liquidation de la Société, volontaire ou involontaire, ou en cas de toutes autres distributions d'actifs de la Société aux associés dans le but de liquider les affaires, volontairement ou involontairement, les propriétaires de parts sociales Préférentielles de Catégorie A auront le droit de recevoir des actifs de la société un montant correspondant à au Prix de Rachat pour chaque part sociale Préférentielle de Catégorie A détenue par eux y compris un montant égal à tous les dividendes votés et impayés de celles-ci, le tout avant qu'un quelconque montant ne soit payé ou que quelconques actifs de la Société ne soient distribués aux propriétaires de parts sociales Ordinaires de la Société ou de toutes autres parts sociales de la Société ayant un rang inférieur aux parts sociales Préférentielles de Catégorie A. Après le paiement aux propriétaires de parts sociales Préférentielles de Catégorie A des montants ainsi payables à ceux-ci (diminués de tous impôts devant être retenus par la Société), ils n'auront plus droit à aucune distribution ultérieure d'actifs de la société.

6. Les droits de vote

Les parts sociales Préférentielles de Catégorie A auront un droit de vote et chacune de ces parts sociales donnera droit à une voix.

7. Définitions supplémentaires

A moins que le contexte ne le requière expressément les termes "prioritairement à", "sur une base égale" et "ayant un rang inférieur" ou des termes similaires, font référence à l'ordre de priorité quant au paiement des dividendes et la distribution des actifs en cas de dissolution et liquidation de la Société, volontaire ou involontaire.

B. Les parts sociales Ordinaires

Les parts sociales Ordinaires, qui correspondent à toutes les parts sociales sauf les parts sociales Préférentielles de Catégorie A, n'auront aucun des droits et privilèges attachés aux parts sociales Préférentielles de Catégorie

A comme prévu sous A. ci-dessus.

En particulier, elles n'auront pas:

a) un quelconque droit à un dividende privilégié, qu'il soit cumulatif ou non, et elles doivent avoir un droit aux dividendes seulement si et seulement dans la mesure où un dividende est déclaré être payable par une résolution de l'assemblée générale des associés ou, selon le cas, par une résolution du Conseil de Gérance de payer un acompte sur dividendes, dans tous les cas sujet aux conditions des dispositions de la clause A ci-dessus;

- b) un quelconque Droit au Rachat ou privilège;
- c) de droit privilégié dans la dissolution et liquidation de la Société.

Les parts sociales Ordinaires seront pari passu en terme de revenu et de capital.

Pour éviter tout doute, les parts sociales Ordinaires auront, à tout égard, un rang inférieur aux parts sociales Préférentielles de Catégorie A.

A aucun moment pendant la durée d'existence de parts sociales Préférentielles de Catégorie A (sans tenir compte du fait que la Société ait ou non payé ou transféré pour cette année sociale de l'argent ou toute autre propriété à titre de dividende ou de distribution sur les parts sociales Préférentielles de Catégorie A) la Société ne pourra effectuer de Distribution Restreinte sauf si, au moment où la Société s'oblige à payer la Distribution Restreinte, les Gérants déterminent qu'immédiatement après le paiement, la Société puisse racheter au Prix de Rachat toutes et non pas une partie des parts sociales Préférentielles de Catégorie A émises et existantes. Pour ce paragraphe, Distribution Restreinte se réfère à toute distribution sur les parts sociales Ordinaires or sur des warrants, droits ou options sur l'achat de parts sociales Ordinaires.

Sous réserve de ce qui précède, les parts sociales Ordinaires auront un droit de vote et chaque action donnera à son propriétaire droit à une voix."

Art. 5b. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trois milliards deux cent cinquante-quatre millions neuf cent quarante-six mille soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3,254,946,077.-) divisé en cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-trois (149,453) parts sociales Ordinaires sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront versées les primes payées pour toutes nouvelles parts sociales. Le solde de ce compte peut être utilisé pour rembourser les associés en cas de rachat de parts sociales par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

L'articles 6 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6. Parts Sociales.** La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la loi et l'article 5 des Statuts."

L'articles 23 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de l'exercice, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale et sous réserve des dispositions de l'article 5, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets à une réserve (la "Réserve de Catégorie A"). Cette affectation à la Réserve de Catégorie A cessera d'être obligatoire dès que et pour autant que la Réserve de Catégorie soit d'un montant tel qu'il permette le rachat des parts sociales Préférentielles de Catégorie A prévu à l'article 5.A.3. des Statuts.

Après affectation de la Réserve Légale et de la Réserve de Catégorie A, les associés décident de l'affectation des bénéfices annuels nets en versant la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec tout bénéfice reporté à nouveau, réserves distribuable ou prime d'émission, aux associés comme dividendes.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes."

L'articles 24 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les produits nets de liquidation seront répartis:

(i) dans un premier temps, aux propriétaires de parts sociales Préférentielles de Catégorie A conformément à l'article 5 a.A.5. des Statuts, et

(ii) dans un second temps, aux propriétaires de parts sociales Ordinaires de manière à permettre de manière globale une répartition ayant le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour le paiement de dividendes en ce qui concerne les parts sociales Ordinaires."

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dix-huit millions sept cent quatre-vingt-trois mille un dollars des États-Unis d'Amérique et trente-sept cents (USD 118.783.001,37) pour le porter de son montant actuel de trois milliards deux cent cinquante-quatre millions neuf cent quarante-six mille soixante-dix-sept dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.254.946.077,-) à trois milliards trois cent soixante-treize millions sept cent vingt-neuf mille soixante-dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique et trente-sept cents (USD 3.373.729.078,37).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinq mille quatre cent cinquante-quatre (5,454) nouvelles parts sociales Préférentielles de Catégorie A ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales Préférentielles de Catégorie A.

Cinquième résolution *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Thomson Reuters Corporation, une société de droit de l'Ontario, Canada, ayant son siège social à Suite 2706, Toronto - Dominion Bank Tower, Toronto - Dominion Centre, 66 Wellington Street West, Toronto, Ontario, M5K 1A1, Canada, et enregistrée sous le numéro de société 1818928 en Ontario, représentée par Me Tom LOESCH, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2010 (le "Souscripteur") laquelle, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinq mille quatre cent cinquante-quatre (5,454) nouvelles parts sociales Préférentielles de Catégorie A sans valeur nominale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq milliards trois cent trente-cinq millions deux cent seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique et soixante-trois cents (USD 5.335.216.998,63) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant dans une portion de créance d'un montant de cinq milliards quatre cent cinquante-quatre millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.454.000.000,-) ("Apport").

L'Apport représente un montant total de cinq milliards quatre cent cinquante-quatre millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.454.000.000,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le "Rapport"). Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

"Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins en au pair comptable et à la prime d'émission des cinq mille quatre cent cinquante-quatre (5,454) parts sociales devant être désignées parts sociales Préférentielles de Catégorie A, sans valeur nominale à émettre avec une prime d'émission de cinq milliards trois cent trente-cinq millions deux cent seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique et soixante-trois cents (USD 5.335.216.998,63), qui représente un apport total de cinq milliards quatre cent cinquante-quatre millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.454.000.000,-)".

Le Rapport, qui après avoir été signé "ne varietur" par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription pour les nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq milliards trois cent trente-cinq millions deux cent seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique et soixante-trois cents (USD 5.335.216.998,63) par Thomson Reuters Corporation, d'accepter la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature et l'affectation des cinq mille quatre cent cinquante-quatre (5,454) parts sociales Préférentielles de Catégorie A conformément à la souscription mentionnée ci-avant.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5b des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa de l'article 5b des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital.** (...)

Art. 5b. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trois milliards trois cent soixante-treize millions sept cent vingt-neuf mille soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix-sept cents (USD 3.373.729.078,37) divisé en cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-trois (149,453) parts sociales Ordinaires sans valeur nominale et cinq mille quatre cent cinquante-quatre (5,454) parts sociales Préférentielles de Catégorie A, lesquelles sont entièrement libérées.

(...)"

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 7.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T.LOESCH, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11144. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010046314/663.

(100047528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Garage HEUTS Frères s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fohren, 12, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 93.290.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend zehn, den dreißigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück,

sind erschienen:

1) Herr Jean HEUTS, Garagist, wohnhaft zu L-9376 Hoscheid, 10, Hauptstrooss;

2) Dame Marianne REINERTZ, Witwe von Herrn Nicolas HEUTS, wohnhaft zu L-9408 Vianden, 2A, Montée du Château,

die vorgenannten Kompargenten, alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "GARAGE HEUTS FRERES S.à r.l." (Matr. 1977 2400 090), mit Sitz zu L-9455 Fohren, 12, route de Diekirch,

gegründet zwischen Herrn Jean HEUTS und Herrn Nicolas HEUTS gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Cravatte mit dem damaligen Amtssitz zu Wiltz am 8. Februar 1977, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 54 vom 8. März 1977, abgeändert durch Urkunde des selben Notars aufgenommen am 20. Mai 1977, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 179 vom 23. August 1977, und durch Urkunde des selben Notars, mit dem damaligen Amtssitz zu Ettelbrück, am 15. Dezember 1989, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 181 von 1990

eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 93.290,

welche Kompargenten, erklären:

dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cents (12.394,68 €), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Cent (24,79 €);

dass Herr Nicolas HEUTS verstorben ist zu Vianden am 29. Oktober 2007;

dass auf Grund ihres Heiratsvertrages, Eheleute Nicolas HEUTS et Marianne REINERTZ verheiratet waren unter dem Rechtsverhältnis der Universalgütergemeinschaft, mit Zuweisung im Falle des Vorversterbens eines der beiden Ehegatten der Gütergemeinschaft an den Überlebenden, gemäss Artikeln 1520 bis 1525 des Code Civil;

dass die Gemeinschaft demzufolge der überlebenden Ehegattin Dame Marianne REINERTZ zukommt;

dass nach dem Tode des Herrn Nicolas HEUTS, Herr John HEUTS zweihundertfünftig (250) Gesellschaftsanteile besitzt und Dame Marianne REINERTZ ebenfalls zweihundertfünftig (250) Gesellschaftsanteile besitzt;

dass im gemeinschaftlichen Einverständnis aller gegenwärtigen Teilhaber die Gesellschaft "GARAGE HEUTS FRERES SARL" aufgelöst ist, da sie sämtliche Tätigkeit auf den 29. Oktober 2007, Sterbetag von Herrn Nicolas HEUTS, eingestellt hat;

dass sämtliche Aktiva und Passiva rechtens der Teilhaber aufgeteilt wurden;

dass Herr Jean HEUTS sich verpflichtet die Bücher und Dokumente der Gesellschaft für eine Dauer von fünf Jahren in seinem Wohnsitz aufzubewahren.

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Komparenten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. HEUTS, M. REINERTZ, P. PROBST.

Enregistre à Diekirch, le 31 mars 2010. DIE/2010/3031. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE ZUR VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL C.

Ettelbrück, den 7. April 2010.

Der Notar

Référence de publication: 2010048265/49.

(100050289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.704.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2010.

Pour COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Christine RACOT

Référence de publication: 2010046769/13.

(100048209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

DELUXE A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4429 Belvaux, 13, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg F 8.305.

STATUTEN

Am 21. März 2010 wird zwischen den Unterzeichneten:

Herrn Rotolo Kevin, Arbeiter, geboren am 12.09.1988 in Luxemburg, wohnhaft 13, rue Marie Curie, L-4429 Belvaux (Nationalität: Luxemburgisch)

Herrn Rotolo Andy, Arbeiter, geboren am 06.04.1986 in Luxemburg, wohnhaft 13, rue Marie Curie, L-4429 Belvaux (Nationalität: Luxemburgisch)

Herrn Rotolo Francesco, Arbeiter, geboren am 23.06.1964 in Luxemburg, wohnhaft 13, rue Marie Curie, L-4429 Belvaux (Nationalität: Luxemburgisch)

Eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, die dem Gesetz vom 21. April 1928, vom Gesetz geändert 22. Februar 1984 - 04. April 1994 den gegenwärtigen Statuten unterliegen.

1. Name, Sitz und Zweck der Vereinigung

Art. 1. Die Vereinigung führt den Namen: DELUXE A.s.b.l.

Art. 2. Sitz der Vereinigung: 13, rue Marie-Curie, L-4429 Belvaux.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Vereinigung wurde gegründet, um mit der von ihnen erworbenen Anlage für Musik und Unterhaltung auf Veranstaltungen zu sorgen.

2. Die Mitglieder

Art. 5. Der Verein besteht aus nur aktiven Mitgliedern.

Art. 6. Jeder Mitglieder muss einen Jahresbeitrag leisten. Dieser betrag (20,- €), muss bis spätestens den 31. März des Jahres bezahlt werden.

Art. 7. Der Beitrag von den Mitgliedern sind das Haupteinkommen von der A.s.b.l.

Art. 8. Jeder Mitglied ist verpflichtet zum Wohle der Vereinigung beizutragen.

Art. 9. Um in die Vereinigung aufgenommen zu werden, muss man einen Antrag beim Vorstand stellen. Der Vorstand muss nun einstimmig entscheiden, ob die Person aufgenommen wird.

Art. 10. Aus der Vereinigung ausgewiesen werden kann ein Mitglied nur unter triftigem Grund und mit Einverständnis aller Mitglieder des Vorstandes.

Art. 11. Falls ein Mitglied durch eigenes Verschulden Eigentum der Vereinigung beschädigt, kann es dafür haftbar gemacht werden und muss für den Schaden aufkommen.

Art. 12. Jedes Mitglied hat die Möglichkeit aus der DELUXE A.s.b.l. auszutreten mit einer schriftlichen Bekanntgabe.

3. Der Vorstand

Art. 13. Die Leitung der Vereinigung geschieht durch den Vorstand.

Art. 14. Der Vorstand kann aus maximal 5 Mitgliedern bestehen. Die Vorstandsmitglieder sind folgende Personen:

Herr Rotolo Kevin

Herr Rotolo Andy

Herr Rotolo Francesco

Art. 15. Ein neues Mitglied kann nur in den Vorstand aufgenommen werden, wenn ein anderes Mitglied zurücktritt oder aus dem Vorstand ausgewiesen wird. Das neue Mitglied wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 16. Die Aufgaben des Vorstands sind:

- die Geschäftsführung der Vereinigung
- die Aufnahme respektiv der Ausschluss von Mitgliedern
- die Vorbereitung und die Einberufung der Generalversammlung sowie die Festlegung der Tagesordnung.

Art. 17. Im Vorstand sind folgende Ämter zu besetzen: Präsident, Vizepräsident, Sekretär und Kassierer.

Art. 18. Die Ämter werden alle drei Jahre neu innerhalb des Vorstandes verteilt.

Art. 19. Der Präsident führt die Versammlungen und wacht über die Vollziehung der Statuten.

Art. 20. In Abwesenheit des Präsidenten vertritt ihn sein Sekretär.

Art. 21. Der Sekretär führt Protokoll über die Verhandlungen des Vereins und des Vorstandes. Er schreibt sämtliche Sitzungsberichte und bewahrt sie auf.

Art. 22. Der Kassierer verwaltet die Kasse, führt Buch über das Vereinsvermögen und ist dem Vorstand sowie dem Verein für die gute Verwaltung persönlich verantwortlich.

Art. 23. Der ganze Vorstand kann nicht verantwortlich gemacht werden für das Handeln eines einzigen Vorstandsmitgliedes. Jedes Vorstandsmitglied haftet voll und ganz für den ihm anvertrauten Posten.

Art. 24. Jedes Mitglied des Vorstandes, egal welches Amt es ausführt hat das gleiche Stimmrecht. Bei einer Abstimmung entscheidet immer die Mehrheit. Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung.

Art. 25. Aus dem Vorstand ausgewiesen werden kann ein Mitglied nur unter triftigem Grund und mit Einverständnis aller Mitglieder des Vorstandes.

4. Kassenwesen und Geschäftsjahr

Art. 26. Der Kassierer ist verantwortlich für die Finanzen. Er führt ordnungsgemäß Buch über Einnahmen und Ausgaben und hat dem Vorstand regelmäßig über die Finanzen zu berichten.

Art. 27. Alle Vorstandsmitglieder sind gleichzeitig Kassenrevisoren. Sie müssen den Jahresbericht des Kassierers in einer Vorstandsversammlung überprüfen und bestätigen.

Art. 28. In der obligatorischen Generalversammlung muss der Kassierer den Mitgliedern den Bericht des vergangenen Jahres präsentieren. Der Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung.

Art. 29. Das Geschäftsjahr geht vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.

5. Versammlungen

Art. 30. Der Vorstand tritt periodisch den Bedürfnissen entsprechend zusammen.

Art. 31. Eine obligatorische Generalversammlung muss zum Jahresanfang stattfinden.

Art. 32. Falls notwendig kann der Vorstand jederzeit eine Generalversammlung einberufen.

Art. 33. Generalversammlungen müssen mindestens 5 Tage im Voraus mit Bekanntgabe der Tagesordnung einberufen werden.

Art. 34. Die Generalversammlung wird vom Präsidenten oder im Verhinderungsfall von dessen Stellvertreter geführt.

Art. 35. Die Generalversammlung ist nicht öffentlich.

Art. 36. Die Generalversammlung ist beschlussfähig wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder anwesend ist. Aussergewöhnliche Generalversammlungen sind in jedem Fall beschlussfähig.

Art. 37. Jedes Mitglied verfügt über nur eine Stimme. Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit erfasst. Stimmgleichheit bedeutet Annahme.

Art. 38. Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- die Genehmigung des Tätigkeits- und des Kassenberichts
- die Entlastung des Kassierers
- die Änderung der Statuten
- die Auflösung der Vereinigung.

Art. 39. Zur Umänderung der Statuten ist eine 2/3 Stimmenmehrheit erforderlich.

6. Auflösung der Vereinigung

Art. 40. Solange sich 2 Mitglieder der Vereinigung gegen eine Auflösung aussprechen, kann diese nicht erfolgen.

7. Verschiedenes

Art. 41. Für alle in den gegenwärtigen Statuten nicht ausdrücklich vorgesehenen Fälle gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzwecke.

Art. 42. Gezeichnet am 01.03.2010 in Esch-sur-Alzette.

Rotolo Kevin / Rotolo Andy / Rotolo Francesco.

Référence de publication: 2010047749/95.

(100049508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.704.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2010.

Pour COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Christine RACOT

Référence de publication: 2010046770/13.

(100048211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Skyworks Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.239.

In the year two thousand and ten, on the third day of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

SKYWORKS SOLUTIONS, Inc., a company incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, United States of America having a business office at 20 Sylvan Road, Woburn, MA 01801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 588101, and listed on the NASDAQ Global Select Market,

hereby represented by Maître Anne Loubet, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 1, 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of SKYWORKS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on March 18, 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand United States Dollars (USD\$ 1,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USDS 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD\$ 1.-) each, to twenty-one thousand United States Dollars (USD \$21,000.-) by way of the issuance of one thousand (1,000) new shares with a par value of one United States Dollar (USD\$ 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. subsequent amendment to article five of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital;

4. amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of CITCO C&T (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

5. miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand United States Dollars (USD\$1,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD \$ 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD\$ 1.-) each, to twenty-one thousand United States Dollars (USD\$ 21,000.-) by way of the issuance of one thousand (1,000) new shares with a par value of one United States Dollar (USD\$ 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one thousand (1,000) new shares with a par value of one United States Dollar (USD\$ 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of:

- ten thousand (10,000) common shares with no nominal or par value in Skyworks Solutions Canada, Ltd., a corporation organized and existing under the laws of the Province of New Brunswick, Canada (the Contribution Shares I);

- two hundred forty-eight thousand seven hundred (248,700) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each in Skyworks Semiconductor (France), a simplified corporation organized and existing under the laws of France (the Contribution Shares II);
- four hundred (400) ordinary shares with a nominal value of twenty euro (EUR 20.-) each in Skyworks Solutions OY (Finland), a limited liability company organized and existing under the laws of Finland (the Contribution Shares III);
- one hundred sixty-six thousand six hundred (166,600) shares with a par value of ten thousand Korean Won (KRW 10,000.-) each in Skyworks Solutions Korea Limited, a corporation organized and existing under the laws of Korea (the Contribution Shares IV);
- four hundred sixty (460) shares of common stock in Skyworks Solutions Co., Ltd., a Japanese joint stock company ("Kabushiki Kaisha"), organized and existing under the laws of Japan (the Contribution Shares V);
- one (1) ordinary share with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) in Skyworks Solutions Limited, a private company limited by shares, organized and existing under the laws of England and Wales (the Contribution Shares VI);
- membership interest representing one hundred percent (100%) of the equity of Skyworks International Investments, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America (the Contribution Shares VII, and, together with the Contribution Shares I, II, III, IV, V and VI, referred to as the Contribution Shares); and
- certain manufacturing machinery and production equipment currently owned by the Sole Shareholder and used by Skyworks Solutions de Mexico S. de R.L.de C.V. (the "Contributed M&E" and, together with the Contribution Shares I, II, III, IV, V VI and VII, referred to as the Contributed Assets").

The Contributed Assets have a fair market value of at least one hundred ten million five hundred six thousand one hundred twenty one United States Dollars (USD\$110,506,121).

It results from the above that such contribution shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one thousand United States Dollars (USD\$ 1,000.-) is to be allocated to the Company's share capital; and
- (ii) an amount of one hundred ten million five hundred five thousand one hundred twenty one United States Dollars (USD\$ 110,505,121.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a valuation certificate, dated April 1, 2010 and issued by the Sole Shareholder (the Contributor) and the Company, that:

1. The Contributor is the legal and beneficial owner of the Contributed Assets.
2. The Contribution Shares are fully paid-up.
3. The Contributor is solely entitled to the Contributed Assets and possesses the power to dispose of the Contributed Assets.
4. The Contributed Assets are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Assets and the Contributed Assets are not subject to any attachment.
5. There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to him.
6. According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Contributed Assets are freely transferable.
7. All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Contributed Assets to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
8. All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Contributed Assets to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Contributor will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Contributor is incorporated.
9. Based on United States generally accepted accounting principles, the fair market value of the Contributed Assets is at least equal to one hundred ten million five hundred six thousand one hundred twenty one United States Dollars (USD \$110,506,121) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate, after having been signed signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article five of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

Art. 5. "Capital.

5.1 The share capital is set at twenty-one thousand United States Dollars (USD\$ 21,000.-), represented by twenty-one thousand (21,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USDS 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of CITCO C&T (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois d'avril.

Par devant Nous, Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu

SKYWORKS SOLUTIONS, Inc., une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant un bureau au 20 Sylvan Road, Woburn, MA 01801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre de l'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro 588101 et cotée au NASDAQ Global Select Market,

Ici représentée par Maître Anne Loubet, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1 avril 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de SKYWORKS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 18 mars 2010 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, dont la publication n'a pas encore été faite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

II. l'ordre du jour de l'assemblée est libellé de la manière suivante:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille dollars américains (USD\$ 1.000,-) de sorte de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD\$ 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD\$ 1,-) chacune, à vingt et un mille dollars américains (USD\$ 21.000,-), par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD\$ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. souscription à et paiement des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié au point 1. ci-dessus, par un apport en nature;

3. modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social;

4. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de CITCO C&T (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille dollars américains (USD\$ 1.000,-) de sorte de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD\$ 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD\$ 1,-) chacune, à vingt et un mille dollars américains (USD\$ 21.000,-), par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD\$ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les payer entièrement par un apport en nature se composant de:

- dix mille (10.000) parts sociales communes sans valeur nominale ou au pair dans Skyworks Solutions Canada, Ltd., une société organisée et existant d'après les lois de la province de New Brunswick, Canada (les Parts Contribuées I);
- deux cent quarante-huit mille sept cents (248.700) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) dans Skyworks Semiconductor (France), une société par actions simplifiée organisée et existant d'après les lois françaises (les Parts Contribuées II);
- quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune dans Skyworks Solutions OY (Finlande) une société anonyme organisée et existant d'après les lois de la Finlande (les Parts Contribuées III);
- cent soixante six mille six cents (166.600) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille Won Coréens (KRW 10.000,-) chacune dans Skyworks Solutions Korea, Ltd. une société organisée et existant d'après les lois de la Corée (les Parts Contribuées IV);
- quatre cent soixante (460) parts sociales de capital dans Skyworks Solutions Co., Ltd. une société de capitaux japonaise ("Kabushiki Kaisha") organisée et existant d'après les lois du Japon (les Parts Contribuées V);
- une (1) part sociale ordinaire avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) dans Skyworks Solutions Limited une société en commandite par actions organisée et existant d'après les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles (les Parts Contribuées VI);
- un intérêt de partenariat représentant cent pourcent (100 %) du capital de Skyworks International Investments, LLC, une société anonyme organisée et existant d'après les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique (les Parts Contribuées VII, et avec les Parts Contribuées I, II, III, IV, V et VI, les Parts Contribuées);
- certaines machines de fabrication et équipements de production possédés actuellement par l'Associé Unique et utilisés par Skyworks Solutions de Mexico S. de R.L.de C.V. (les M&E Contribués et avec les Parts Contribuées I, II, III, IV, V, VI et VII, appelé les Actifs Contribués).

Les Actifs Contribués ont une juste valeur de marché de cent dix millions cinq cent six mille cent vingt-et-un dollars américains (USD\$ 110.506.121,-).

Il résulte de ce qui précède que cette contribution sera affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de mille dollars américains (USD\$ 1.000,-) sera affecté sur le compte capital social de la Société; et
- (ii) un montant de cent dix millions cinq cent cinq mille cent vingt-et-un dollars américains (USD\$ 110.505.121,-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat d'évaluation, daté du 1 avril 2010 et émis par l'Associé Unique (l'Apporteur) et la Société que:

1. L'Apporteur est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Actifs Contribués.
2. Les Parts Contribuées sont entièrement libérées.
3. L'Apporteur est le seul titulaire des Actifs Contribués et possède le pouvoir d'en disposer.
4. Les Actifs Contribués ne sont pas grevés d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actifs Contribués et les Actifs Contribués ne sont pas l'objet d'une sûreté.
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Actifs Contribués lui soient cédés.
6. Conformément au droit applicable et aux statuts ou tout autre document sociétaire, les Actifs Contribués sont librement cessibles.
7. Toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute juridiction concernée consécutives à l'apport en nature des Actifs Contribués à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Toutes les autorisations sociales, réglementaires et les autres autorisations pour l'exécution, la délivrance, et la réalisation des Actifs Contribués à la Société, le cas échéant; ont été obtenues ou, pour ce qui est du Contributeur, seront obtenues d'une manière permise par les lois de la juridiction dans le ressort de laquelle le Contributeur est constitué.

9. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés aux Etats-Unis, la valeur de marché des Actifs Contribués est au moins égale à cent dix millions cinq cent six mille cent vingt-et-un dollars américains (USD\$ 110.506.121,-) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article cinq des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. "Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt et un mille dollars américains (USD\$ 21.000,-), représenté par vingt et un mille (21.000,-) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USDS 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts".

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de C1TCO C&T (Luxembourg) S.A., chacun individuellement, pour effectuer pour le compte de la Société l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: Anne Loubet, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 avril 2010. LAC/2010/15271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048226/257.

(100050090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.704.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2010.

Pour COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Christine RACOT

Référence de publication: 2010046771/13.

(100048215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Submarine Wells Investment Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 102.250.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2010.

Pour SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Christine RACOT

Référence de publication: 2010046772/13.

(100048219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Société d'Industrie Mécanique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 150.340.

L'an deux mil dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Mr Ferdinando CAVALLI, employé de banque, demeurant professionnellement à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE D'INDUSTRIE MECANIQUE S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 150.340,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2009, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 9 février 2010,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

ci-après dénommée "le comparant".

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 60.000 (SOIXANTE MILLE EUROS), représenté par 6.000 (SIX MILLE) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (DIX EUROS) par action, toutes entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 6.000.000 (SIX MILLIONS D'EUROS), représenté par 600.000 (SIX CENT MILLE) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (DIX EUROS) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} décembre 2014, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 9 février 2010, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 2.990.000 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros)

pour le porter de son montant actuel de EUR 60.000 (soixante mille euros) à EUR 3.050.000,- (trois millions cinquante mille euros),

par l'émission de 299.000 (deux cent quatre-vingt-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les anciens actionnaires, au prorata des actions détenues dans la société, savoir:

1) Mr Luigi FANTINI, demeurant à I-00019 Tivoli (RM), Via Arnaldo Parmegiani 33, à concurrence de 149.500 actions nouvelles

2) Mr Luciano FANTINI, demeurant à I-00019 Tivoli (RM), Via Arnaldo Parmegiani 33, à concurrence de 149.500 actions nouvelles)

la preuve de la souscription a été rapportée au notaire par les bulletins de souscriptions annexés au présent acte en photocopie,

lesquels ont souscrit à la totalité des 290.00 actions nouvelles au prorata de leur participation actuelle, et les ont libérés moyennant une contribution en espèces de EUR 2.990.000 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 2.990.000 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 3.050.000 (trois millions cinquante mille euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé EUR 3.050.000 (TROIS MILLIONS CINQUANTE MILLE EUROS), représenté par 305.000 (TROIS CENT CINQ MILLE) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (DIX EUROS) par action, toutes entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.800.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CAVALLI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 mars 2010, LAC/2010/12868: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010048168/82.

(100049928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Bomba Grill S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 41, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 127.067.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010046773/12.

(100048102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

ARE Ruhr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.797.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of April.

Before the undersigned Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés), here represented by François Lerusse, lawyer, himself represented by Rachel Uhl, jurist, both residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 15 April 2010; and

- Alpina Real Estate Company II SCA, a société en commandite par actions, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B. 150694, here represented by François Lerusse, lawyer, himself represented by Rachel Uhl, jurist, both residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 15 April 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "ARE Ruhr S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold interests and participations in:

3.1.1 Luxembourg or foreign entities the object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by including, but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Alpina Real Estate Fund II (Lux) SCA SICAV-FIS, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Alpina Real Estate Fund II (Lux) SCA SICAV-FIS and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company's object is also to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or reserve allocated to any Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share or any amount of reserve allocated to any Share, shall be reserved and repaid to the holder of such Share, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own Shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A Manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to

a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

17.1 The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l.	7,566
Alpina Real Estate Company II SCA	4,934
Total:	12,500

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The Shareholders resolve to appoint as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Raphael Küster, economist, born on the 31st of October 1975 in Stuttgart (Germany), professionally residing at 13, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Luis Iglesias, engineer, born on the 30th of November 1974 in Madrid (Spain), professionally residing at 13, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2) The Company shall have its registered office at 13, Rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un avril.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par François Lerusse, avocat, lui-même représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, tous deux demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 15 avril 2010; et

- Alpina Real Estate Company II SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 13 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 150694, ici représentée par François Lerusse, avocat, lui-même représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, tous deux demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ARE Ruhr S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est de détenir des intérêts et participations dans:

3.1.1 des entités luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet est conformément à leur statuts ou documents statutaires d'acquérir, détenir, administrer, gérer, développer, louer et disposer d'immobilier (les "Sociétés Immobilières"); et/ ou

3.1.2 des entités luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet est conformément à leur statuts ou documents statutaires de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières.

3.2 Afin de réaliser l'objet de la Société, la Société pourra accomplir toutes opérations et toutes transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet, en ce compris, sans limitation, d'octroyer des prêts à des sociétés, dans le sens de l'article 3.1. ci-dessus, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, en grevant ses biens et en transférant et en mettant en garantie les créances issues de relations liées à ses biens en tant que garanties pour tous prêts contracté par la Société, étant entendu (i) qu'aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte d'Alpina Real Estate Fund II (Lux) SCA SICAV-FIS de telles activités n'aient pas pour effet de violer ni les pouvoirs des investisseurs ni les restrictions applicables à Alpina Real Estate Fund II (Lux) SCA SICAV-FIS et (ii) que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 L'objet de la Société est également d'investir directement dans, acquérir, détenir, administrer, développer, louer et disposer de biens immobiliers.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après par les "Associés" et chacun un "Associé".

5.2 En supplément au capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission libre ou d'autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou toute réserve allouée à toute Part Sociale est transférée et sur le solde desquels le(s) Associé(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Part Sociale ou tout montant de réserve alloué à toute Part Sociale sera réservé et remboursé au détenteur de ladite Part Sociale, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de Part Sociale propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve).

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du Conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique ou du Conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée de Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de

technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'Associé unique, celui-ci peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en assumant personnellement tous les actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l.	7.566
Alpina Real Estate Company II SCA	4.934
Total:	12.500

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euro.

Assemblée des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précités, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les Associés décident de nommer gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Raphael Küster, économiste, né le 31 octobre 1975 à Stuttgart (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Luis Iglesias, ingénieur, né le 30 novembre 1974 à Madrid (Espagne), ayant son adresse professionnelle à 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Le siège social de la Société est établi au 13, Rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17779. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010048530/420.

(100062325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Sanja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, 9, rue Arsène Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 89.095.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010046774/11.

(100048224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

AXE Société de Couverture de Risques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 137.456.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, 07/04/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010046775/10.

(100048442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Goldman Sachs Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.751.

Faisant suite à l'assemblée générale du 6 avril 2010, sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

Eugen REGAN
145-15, Church Street
Dublin 7
Irlande

Théodore SOTIR
10-15 Christchurch Court, Newgate Street
EC1A 7HD Londres
Royaume-Uni

David SHUBOTHAM
49, Davy Stockbrokers,
Davy House
Dublin 2
Irlande

Alan A. SHUCH
32 Old Slip, 32nd Floor
NY 10005 New York
Etats-Unis D'Amérique

Frank ENNIS
16, Hillside Drive, Castlepark
Dublin 14
Irlande

Adam BRODER
10-15 Christchurch Court, Newgate Street
EC1A 7HD Londres
Royaume-Uni

est réélue réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.
400 route d'Esch
L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2010047942/43.

(100049869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Société Littéraire, société Anonyme pour la création de bibliothèques, l'achat et la vente de livres, de boissons et de denrées alimentaires, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 10.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010046776/12.

(100048228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Monier Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.537.

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 9 avril 2010

En date du 9 avril 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de Monsieur Xavier François Pauwels et de Monsieur Karim Saddi en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Pierre Levi, né le 19 février 1955 à Algiers, Algérie, ayant comme adresse 14, rue Charles-Bernard Metman, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France;

- Monsieur Werner Paschke, né le 8 avril 1950 à Hannover, Allemagne, ayant comme adresse 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

BNP Paribas S.A.

Harbourmaster Capital Management Limited

Monsieur Dominique Robyns

Monsieur Jeremy Blank

Monsieur Winston Maxwell Ginsberg

Monsieur Gareth Turner

Monsieur Pepijn Dinandt

Madame Pamela Knapp

Monsieur Werner Paschke

Monsieur Pierre Levi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Monier Holdings GP S.A.

Signature

Référence de publication: 2010047970/32.

(100049898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

CIPE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 58.491.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIPE LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2010046777/11.

(100048236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Sunfive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 137.615.

In the year two thousand and ten, on the 17th of March.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as SUNFIVE S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg B n° 137615, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on March 26, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 1073 of April 30, 2008.

The articles of incorporation were modified pursuant to a deed of the same notary on April 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 1348 of June 2, 2008.

The meeting is presided by Mme Concetta DEMARINIS, private employee, with professional address at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

who appoints as secretary Mr Marco STERZI, independent economic consultant, with professional address at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich

The meeting elects as scrutineer Mrs Concetta DEMARINIS, prenamed.

The steeringboard of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by Eur 2.106,00 (two thousand one hundred six Eur) in order to bring it from its present value of EUR 40.000,00 (forty thousand euro) to EURO 42.106,00 (forty-two thousand one hundred six Eur), by the issue of 2.106 (two thousand one hundred six) new shares of the nominal value of EUR 1,00 (one euro) each, with a share premium of 55,98 (fifty five and ninety eight) each, and having the same rights and benefits as the existing shares and designated to be subscribed by one ore more new shareholder;

2. Release of the subscription right of the actual shareholder in relation with the present capital increase, on the basis of a Board of Directors' report, established pursuant to art. 32.3(5) of the law of August 10, 1915, on commercial companies;

3. Subsequent amendment of article 5 of the bylaws;

4. Miscellaneous.

IV. That the present meeting representing the entire share capital is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by EUR 2.106,00 (two thousand one hundred six Euro) in order to bring it from its present value of EUR 40.000,00 (forty thousand euro) to EUR 42.106,00 (forty two thousand one hundred six Euro), by the issue of 2.106 (two thousand one hundred six) new shares of the nominal value of EUR

1,00 (one euro) each, with a share premium of EUR 55,98 (fifty five Euro and ninety eight Cent) each, and having the same rights and benefits as the existing shares and designated to be subscribed by one ore more new shareholder.

Waiver - Subscription

The actual shareholders having waived their preferential subscription rights pursuant to waiver declarations attached to the present deed, and the meeting of shareholders, on the basis of a report of the Board of Directors date February 26, 2010, has cancelled the preferential subscription right of the former shareholders,

all the new shares have been subscribed by a new shareholder, Mr Tosi Gianandrea Edgardo, residing in Lentate sul Seveso (MI) Italy, Via Golf, n. 21:

here represented by Mr Marco STERZI, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan, Italy, on March 16, 2010, which proxy, after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

All the shares have been paid in for their par value, together with an issue premium of EUR 55,98 (fifty five Euro and ninety eight Cent) per share by the afore named subscriber.

The proof that the total amount of EUR 119,999,93 paid up in cash is at the disposal of the Company, has been produced to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the proceeding resolution the first paragraph of article 6 of the Articles of Association is amended to read as follows:

"The corporate capital is set at forty-two thousand one hundred and six euro (EUR 42,106.-), divided into forty-two thousand one hundred and six (42,106) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each".

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at EUR 1300 and shall be charged to the Company.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day noted at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present, that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English and followed by a French translation; at the request of the parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the persons appearing, the members of the bureau signed with Us, the notary, the present deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée SUNFIVE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 137615, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés n° 1073 du 30 avril 2008.

Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés n° 1348 du 2 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Mr Marco STERZI, conseil économique, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Concetta DEMARINIS, précitée.

Madame la présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit à concurrence de EUR 2.106,00 (deux mille cent six euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.000,00 (quarante mille euros) à EUR 42.106,00 (quarante-deux mille cent six euros), par

l'émission de 2.106 (deux mille cent six) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune, avec une prime d'émission de 55,98 (cinquante-cinq euros quatre-vingt-dix-huit Cents) chacune, et ayant les mêmes droits et bénéfices que les actions existantes et devant être souscrites par un ou plusieurs nouveaux actionnaires;

2. Renonciation au droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels en relation avec la présente augmentation, sur la base d'un rapport du Conseil d'Administration, établi suivant l'article 32.3(5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de EUR 2.106,00 (deux mille cent six euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 40.000,00 (quarante mille euros) à EUR 42.106,00 (quarante-deux mille cent six euros),

par l'émission de 2.106 (deux mille cent six) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.00 (un euro) chacune, avec une prime d'émission de 55,98 (cinquante-cinq euros quatre-vingt-dix-huit Cents) chacune, et ayant les mêmes droits et bénéfices que les actions existantes et devant être souscrites par un ou plusieurs nouveaux actionnaires.

Renonciation - Souscription

Les actionnaires actuels, ayant tous renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ainsi que cela résulte des renonciations jointes en annexe au présent acte, et l'assemblée, sur le vu d'un rapport établi par le conseil d'administration en date du 26 février 2010, a supprimé le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires,

les nouvelles actions ont toutes été souscrites par un nouvel actionnaire, savoir, Mr Tosi Gianandrea Edgardo, demeurant à Lentate sul Seveso (MI) Italie, Via Golf n. 21:

ici représenté par Mr Marco STERZI, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, Italie, le 16 mars 2010, laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Toutes les actions ont été libérées pour leur valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission de EUR 55,98 (cinquante-cinq Euros quatre-vingt-dix-huit Cents) par action.

La preuve que le montant total, soit la somme de EUR 119.999,98 est à la disposition de la Société a été fournie au notaire au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de quarante-deux mille cent six Euros (EUR 42.106,-) représenté par quarante-deux mille cent six (42.106) actions, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à EUR 1300, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. STERZI, C. DEMARINIS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 mars 2010, LAC/2010/12865: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010048169/151.

(100049925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Tyco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 130.204.

Le bilan au 28 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tyco Luxembourg Sarl
Signature

Référence de publication: 2010046778/11.

(100048239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Reviconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 139.013.

Les comptes au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010046779/10.

(100048243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

The Rehfeldt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 44.946.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "THE REHFELDT GROUP S.A.", RCS B n° 44.946, avec siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1993, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518 du 29 octobre 1993. Les statuts furent modifiés par acte du même en date du 30 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 824 du 30 mai 2002 et par acte du 22 mars 2007 par devant le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1523 du 21 juillet 2007. Aucune modification des statuts n'a eu lieu depuis.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L- 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Eve DELPECH, maître en droit, avec adresse professionnelle à L- 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Marie-Joséphine DOSSMANN et Katrin Reiter, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que par les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. changement du statut de la Société par abandon du statut de société holding sous le régime de la loi abrogée du 31 juillet 1929;

2. renouvellement du capital autorisé;

3. modification subséquente des articles 1, 4 et 5 des statuts de la Société;

II. Que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'entièreté du capital social de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf cents) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière

que celle-ci puisse, être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société de participations financières (holding company), tel qu'issu de la loi abrogée du 31 juillet 1929 et tel qu'adopté par la Société lors de sa constitution.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler pour cinq ans à partir de la date de publication des présentes, l'autorisation donnée au conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé qui reste déterminé à deux millions cinq cent mille (2.500.000 EUR) euros.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence les articles 1, 4 et 5 des statuts, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "THE REHFELDT GROUP S.A."

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances, assistance financière ou garanties comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, notamment d'intermédiations et de commissionnaires, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social."

Art. 5. Alinéa 4. "En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte du 26 mars 2010, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé."

Les autres dispositions de cet article restent inchangées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 14.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, M-E. Delpesch, M-J. Dossmann, K. Reiter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. LAC/2010/14788. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048208/87.

(100050478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Kirpal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 132.434.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010046780/12.

(100048254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Aviva Investors Properties Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.875.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046781/10.

(100048325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Immo Gestion S.à r.l., en abrégé IG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 123.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046783/10.

(100047985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Mirabella, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 69.075.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 6 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 6 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Pour MIRABELLA
Société anonyme holding
Signature

Référence de publication: 2010047063/22.

(100048995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Aviva Investors Properties Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.876.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046784/10.

(100048319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Flying Circus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.583.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLYING CIRCUS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010046785/12.

(100047986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046786/10.

(100048306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.459.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 6 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 6 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Pour J.A.F. SA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010047064/22.

(100048999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

KLC Holdings XV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLC HOLDINGS XV S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010046787/11.

(100047987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Ara Diamonds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 38, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 30.878.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046788/10.

(100048046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Wasteholdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

"A" Manager / "B" Manager

Référence de publication: 2010046789/11.

(100047988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 77.461.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 6 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 6 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Pour L.S.F. S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010047066/22.

(100049124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Wasteholdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
"A" Manager / -

Référence de publication: 2010046790/11.

(100047990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Quadrex Group International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 22.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUADREX GROUP INTERNATIONAL S.A.
F. DUMONT / A. RENARD
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010046791/12.

(100047996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

KLC Holdings XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLC HOLDINGS XIV S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010046792/11.

(100048000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Panami Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 132.088.

Suite à la conclusion d'un contrat de cession de parts sociales en date du 5 février 2010 de la société PANAMI S. à R.L., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Monsieur Dimitri BISTER, demeurant au 40, rue Fontaine aux Roses, B-6769 SOMMETHONNE, a acquis 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société PANAMI S. à R.L. de la société ECOPROMPT S.A., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

A biffer: Ecoprompt S.A.: 100 parts sociales

A inscrire: Monsieur Dimitri BISTER: 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Pour PANAMI S. à R.L.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010047948/20.

(100049632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Omen Training S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046793/10.

(100048005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

SLGI, Société Luxembourgeoise de Gestion d'Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION D'INVESTISSEMENTS S.à r.l., en abrégé SLGI S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Pierre DAGALLIER

Gérant

Référence de publication: 2010046794/13.

(100048008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Essetre Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 63.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010046795/13.

(100048009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

IT TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 114.304.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 11 mars 2010
approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046932/18.

(100048454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Mastercraft Language Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046796/10.

(100048010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

unitedprint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 131.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046797/10.

(100048011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Paras International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046798/10.

(100048013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Lai Fu Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 37.168.

L'an deux mil-dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LAI FU LUXEMBOURG S.A.", R.C.S. B n° 37.168, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1991, publié au Mémorial, Série C n° 441 du 22 novembre 1991.

Les statuts furent modifiés par acte du notaire précité en date du 12 août 1992, publié au Mémorial, Série C n° 577 du 8 décembre 1992.

La dernière modification des statuts a été faite par le notaire précité en date du 21 septembre 1995, publié au Mémorial, série C, n° 617 du 5 décembre 1995.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L- 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Eve DELPECH, maître en droit, avec adresse professionnelle à L- 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Marie-Joséphine DOSSMANN et Katrin Reiter, les deux employées privées, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que par les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. changement du statut de la Société par abandon du statut de société holding sous le régime de la loi abrogée du 31 juillet 1929;

2. modification subséquente des articles 1 et 4 des statuts de la Société;

II. Que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'entière part du capital social de 41.000 US\$ (quarante et un mille Dollars des Etats-Unis) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse, être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société de participations financières (holding company), tel qu'issu de la loi abrogée du 31 juillet 1929 et tel qu'adopté par la Société lors de sa constitution.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence les articles 1^{er} et 4 des statuts, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "LAI FU LUXEMBOURG S.A."."

" **Art. 4** . La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse issu du même groupe ou non, tous concours, prêts, avances, assistance financière ou garanties comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, notamment d'intermédiations et de commissionnaires, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 14.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, M.-E. Delpech, M.-J. Dossmann, K. Reiter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. LAC/2010/14790. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048209/78.

(100049959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Adhoc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg B 74.338.

L'an deux mille dix, le six avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Madame Colette FEYEREISEN-SCHNEIDER, commerçante, née à Dudelange, le 08 novembre 1958, demeurant à L-3317 Bergem, 3, rue Brementrausch

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée ADHOC S. à r.l., avec siège social à L-3317 Bergem, 3, rue Brementrausch,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.338,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial C numéro 380 du 26 mai 2000,

Suite à un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 204 du 28 janvier 2006, l'associée est devenue la seule associée de la société,

dont le capital social est de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- La comparante déclare céder ses CENT (100) parts sociales comme suit:

- cinquante (50) parts sociales à Monsieur Gilbert BERNABEL, comptable, né à Esch/Alzette, le 22 avril 1960, demeurant à L-3317 Bergem, 8, rue Brementrausch, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

- cinquante (50) parts sociales à Madame Viviane GRAUL, comptable, née à Esch/Alzette, le 12 mars 1962, demeurant à L-3317 Bergem, 8, rue Brementrausch, ici présente, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Madame Colette FEYEREISEN-SCHNEIDER, prénommée, gérant de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite aux cessions de parts qui précèdent les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Gilbert BERNABEL, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2. Madame Viviane GRAUL, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- L'objet social de la société est modifié de sorte que l'article deux (2) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services de travaux de comptabilité, de déclarations fiscales, de tenue des livres de salaires, de conseils fiscaux et économiques ainsi que des travaux administratifs et de secrétariat.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

2.- Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-3317 Bergem, 3, rue Brementrausch à L-4155 Esch/Alzette, 25, rue Léon Jouhaux, de sorte que la première phrase de l'article quatre (4) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. 1^{ère} phrase. Le siège social de la société est établi à Esch/Alzette.

3.- La démission Madame Colette FEYEREISEN-SCHNEIDER, prénommée, en tant que gérant de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

4. Monsieur Gilbert BERNABEL, prénommé, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

5.- Madame Viviane GRAUL, prénommée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

6.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Feyereisen-Schneider, Bernabei, Graul, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2010. Relation: EAC/2010/4119. - Reçu soixante-quinze euros 75,00
€

Le Receveur, (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010048052/59.

(100061558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Am Bureck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046799/10.

(100048014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Am Bureck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046800/10.

(100048015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**Orangina Schweppes Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Black Lion Beverages Luxembourg).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010046802/12.

(100048016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

LDMadgency, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010046861/14.

(100048123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.
